

Le processus de la décision dans le synoecisme de Thésée d'après *L'éloge d'Hélène* d'Isocrate (§ 32-37)

Sylvie David

Citer ce document / Cite this document :

David Sylvie. Le processus de la décision dans le synoecisme de Thésée d'après *L'éloge d'Hélène* d'Isocrate (§ 32-37).
In: Dialogues d'histoire ancienne, vol. 35, n°2, 2009. pp. 69-79;

doi : 10.3406/dha.2009.3181

http://www.persee.fr/doc/dha_0755-7256_2009_num_35_2_3181

Document généré le 02/03/2018

Abstract

Decision making in Theseus' synoecism according to Isocrates' Helen (3237).

This article studies the various stages that lead Theseus to take the decision to perform the synoecism and to endow the newly formed city with a specific political system. Observing the misdeeds of tyranny, he founds a democracy of merit by which the people deliver its power in the hands of the man considered most capable of governing, in the case Theseus himself. In these circumstances, monarchy – government of one – and democracy – people power – are not mutually exclusive. The reflection of Isocrates aims however less to advocate a type of system than to stimulate civic virtues of his fellow citizens, by recalling the exemplary dedication of Theseus to the city in mythical times.

Résumé

Cet article étudie les différentes étapes qui conduisent Thésée à prendre la décision de réaliser le synoecisme et de doter la cité nouvellement formée d'un régime politique spécifique. Constatant les méfaits de la tyrannie, il instaure une démocratie du mérite en vertu de laquelle le peuple remet son pouvoir entre les mains de l'homme jugé le plus apte à gouverner, en l'occurrence Thésée lui-même. Dans ces conditions, monarchie – gouvernement d'un seul – et démocratie – pouvoir du peuple – ne sont pas antinomiques. La réflexion d'Isocrate vise cependant moins à prôner un type de régime qu'à stimuler les vertus civiques de ses concitoyens, par le rappel du dévouement exemplaire de Thésée à la cité en des temps mythiques.

Le processus de la décision dans le synœcisme de Thésée d'après *L'éloge d'Hélène* d'Isocrate (§ 32-37)

Sylvie DAVID*

Les plus anciens épisodes de la légende de Thésée ont trait à sa victoire sur le Minotaure et à l'enlèvement d'Hélène. Avec la naissance d'un cycle de travaux, Thésée devient ensuite l'émule du Dorien Héraclès et accède, vers la fin de la période archaïque, au rang de héros national pour les Athéniens. Aux exploits physiques s'ajoute alors la sagesse du souverain¹. Dès lors, il incarne la figure du prince idéal, modèle de piété et précurseur de la démocratie, voire chef démocratique².

Dans *L'éloge d'Hélène*, œuvre composée entre 390 et 386, Isocrate met en avant les vertus politiques de Thésée, le ravisseur d'Hélène. Évoquant la puissance de séduction de cette dernière, le rhéteur en vient en effet à prononcer un éloge de Thésée pour montrer qu'elle fut convoitée par des êtres exceptionnels. Après avoir raconté les exploits qui font de Thésée l'égal d'Héraclès, il aborde en second lieu son œuvre politique³.

* Université de Franche-Comté – ISTA (EA 4011) – sylvie.david-guignard@univ-fcomte.fr

1 Cf. C. Calame, *Thésée ou l'imaginaire athénien*, Payot, Lausanne, 1990, p. 398-415.

2 Cette image est particulièrement exploitée sur la scène tragique : dans l'ἄγων du second épisode des *Suppliantes* d'Euripide, Thésée prône les valeurs de la démocratie face au héraut thébain, représentant de la tyrannie. Je renvoie le lecteur à mon article “La démocratie octroyée dans *Les Suppliantes* d'Euripide”, *Ktèma*, 30, 2005, p. 349-353.

3 L'évocation de l'œuvre politique de Thésée sera reprise dans le *Panathénaique* (§ 127-129), mais l'objet est différent : Thésée exerce déjà le pouvoir avec succès, il s'agit pour lui désormais de se consacrer à la gloire des épreuves, en délaissant la vie facile que le pouvoir lui offre. Sur l'exploitation de l'exemple de Thésée notamment chez Isocrate, voir S. Gotteland, *Mythe et rhétorique. Les exemples mythiques dans le discours politique de l'Athènes classique*, Les Belles Lettres, Paris, 2001, p. 253-291.

La tradition attribuée à Thésée la réforme du synœcisme, comme en témoignent les sources littéraires⁴. C'est chez Isocrate que cet épisode est le plus développé car il rend compte non seulement du synœcisme proprement dit mais aussi de la mise en place d'un régime politique pour la cité nouvellement formée ; en outre, il décrit la maturation qui conduit à la prise de décision et, ce faisant, il fustige le régime de la tyrannie ; enfin, il explique pourquoi le peuple, que Thésée avait rendu souverain, décide d'abdiquer son pouvoir, en renonçant de lui-même à la démocratie au profit de la monarchie.

1. Ce qui préside à la décision

La décision est d'abord le fruit de l'expérience : elle comporte préalablement deux étapes, le constat (Ὠρῶν : *voyant*), puis le jugement tiré du constat (καταφρονήσας καὶ νομίσας : *méprisant et jugeant*)⁵.

Le constat

Il porte sur les méfaits de la tyrannie, forme de pouvoir que ne désigne pourtant pas nécessairement le verbe τυραννεῖν ; ce terme est employé à deux reprises pour le pouvoir de Thésée, sans aucune valeur péjorative⁶. Thésée observe le fonctionnement d'un régime fondé sur un rapport de force et les conséquences d'un tel fonctionnement. Isocrate développe ici un *topos* de la pensée grecque⁷ et donne à voir le "négatif" du régime idéal de Thésée pour mieux mettre en valeur ensuite l'œuvre de ce dernier. Il projette sur l'époque lointaine de Thésée une crainte vivace dans l'esprit des Athéniens,

4 Thc. II, 15, 1-2 ; Isocr., *Hel.*, 35-37 ; Ps. Dém., *Near.*, 75 ; DS., IV, 61, 8-9 ; Plut., *Thes.*, 24 (Plutarque s'inspire pour une part du texte de Thucydide). Une allusion au synœcisme figure également dans *Le Traité des Lois* de Cicéron (II, 5).

5 Respectivement § 32 et § 34.

6 τυραννεῖν : § 34 ; τυραννῶν : § 37 (cf. *infra*, n. 38). J.-P. Liou, dans "Isocrate et le vocabulaire du pouvoir personnel", *Ktêma*, 16, 1991, p. 211-217, remarque, p. 213, que le pouvoir de Thésée est qualifié indistinctement par les termes de μοναρχία (§ 36), βασιλεία (§ 18) et τυραννεῖν (§ 34 et 37) et que la figure du dirigeant est le contraire de l'image traditionnelle du tyran. On notera aussi que dans le *Panathénaique*, où le pouvoir de Thésée est présenté comme déjà en place, le terme de τυραννεῖν n'apparaît plus ; c'est le substantif βασιλεία, assorti de deux épithètes au superlatif, ἀσφαλεστάτη et μεγίστη, qui désigne le régime établi par le héros.

7 Cf. l'*Hiéron* de Xénophon.

celle du retour de la tyrannie ; le fait qu'Isocrate reprenne à son compte les conclusions de Thésée dans une parenthèse en forme d'interrogation oratoire⁸ témoigne du caractère actuel de cette question.

Le régime rejeté par Thésée correspond à la définition de la tyrannie tout d'abord parce qu'il repose sur la force : le gouvernement est aux mains de *ceux qui cherchent à exercer le pouvoir sur leurs concitoyens par la force* (τοὺς βίᾳ τῶν πολιτῶν ζητοῦντας ἄρχειν). Paradoxalement pourtant, ceux qui s'imposent comme maîtres deviennent *esclaves des autres* (ἐτέροις δουλεύοντας) et, alors que leur pouvoir s'exerce par la contrainte, ils *sont contraints de faire la guerre* (πολεμεῖν ἀναγκαζομένους) non seulement à l'extérieur, ce qui est dans l'ordre des choses, mais aussi à l'intérieur *contre leurs propres concitoyens* (πρὸς τοὺς συμπολιτευομένους)⁹. Dans cette dernière expression, la présence du préverbe *συν-* souligne la contradiction inhérente à l'action de mener une guerre contre ceux *avec* lesquels on vit dans la cité et *avec* lesquels on est censé former une communauté.

Un autre trait caractéristique de la tyrannie est le règne de la peur : ceux qui sont à la tête d'un tel régime *rendent dangereuse l'existence des autres* (τοὺς ἐπικίνδυνον τὸν βίον τοῖς ἄλλοις καθιστάντας). Mais paradoxalement encore, en propageant la crainte chez autrui, ils se condamnent à *vivre eux-mêmes dans une crainte extrême* (αὐτοὺς περιδεῶς ζῶντας)¹⁰.

De cette première série de constats il résulte que le tyran subit un sort pire que celui qu'il fait subir aux autres : son pouvoir apparaît comme vain, puisqu'il est plongé, plus encore que ses concitoyens, dans des affres d'angoisse.

La suite de l'exposé accuse les traits de la tyrannie en représentant les maux qu'elle engendre, l'impiété, le crime et la suspicion. Le tyran se rend ennemi des dieux comme des hommes, y compris des meilleurs et des plus intimes. Le système contient en germe sa propre faillite puisqu'il conduit à éliminer l'élite (τοὺς βελτίστους)¹¹ et que

8 § 34.

9 § 32.

10 § 32. La crainte provoque la défiance (cf. ἀπιστοῦντας : § 33).

11 L'expression ἀποκτείνοντας δὲ τοὺς βελτίστους τῶν πολιτῶν (*mettant à mort les meilleurs de ses concitoyens* : § 33) rappelle les vers 445 et 446 des *Suppliantes* d'Euripide : καὶ τοὺς ἀρίστους οὓς ἂν ἠγῆται φρονεῖν / κτείνει, δεδοικῶς τῆς τυραννίδος πέρι (*les meilleurs, qu'il regarde comme intelligents, il les tue, craignant pour son pouvoir tyrannique*). Dans les "Dialogues perses", Otanès, critiquant la μουναρχίη, dénonce le *phthonos* du tyran : φθονεῖ γὰρ τοῖσι ἀρίστοισι περιουσί τε καὶ ζώουσι (*car il en veut aux*

la suspicion s'étend progressivement à tous les individus, même les plus proches (τοῖς οικειοτάτοις). Les ennemis sont d'abord à l'extérieur de la cité, puis à l'intérieur et enfin jusque chez soi. Le prince en est réduit à vivre comme un condamné à mort : le rapprochement de ζώντας avec ἐπὶ θανάτῳ, renforcé par la litote οὐδὲν ῥαθυμότερον, exprime ce paradoxe¹². Un autre contraste opposant cette fois l'apparence extérieure (τὰ μὲν ἔξω) et l'expérience vécue de l'intérieur (αὐτοὺς δὲ παρ' αὐτοῖς) souligne l'enfermement dans lequel vit le tyran, s'étant condamné lui-même à la solitude. En dernière analyse, le tyran connaît un sort plus malheureux encore que les autres (μᾶλλον τῶν ἄλλων). L'inégalité, fondement de la tyrannie, produit l'effet inverse de celui qui était prévu : le tyran, loin de jouir d'une existence privilégiée, endure une condition pire que celle de ses sujets¹³.

Dans une parenthèse qui revêt la forme d'une interrogation oratoire, Isocrate reprend explicitement à son compte le raisonnement de Thésée. Les mêmes thèmes sont abordés dans les mêmes termes sous une forme cependant plus générale : le tyran vit dans la crainte d'un meurtre perpétré cette fois contre lui et non plus par lui ; il se défie de ses proches et de ceux qui sont chargés de le protéger tout autant que de ceux qui complotent contre lui¹⁴.

meilleurs d'avoir échappé à la mort : Hdt., III, 80, trad. E. Lévy dans "Les "Dialogues perses" (Hérodote, III, 80-83) et les débuts de la science politique", *Lalies*, 22, 2003, p. 119-145). On songe aussi à un autre épisode de *l'Enquête*, consacré aux tyrans Thrasybule et Périandre (V, 92) : au héraut de Périandre venu le questionner sur le meilleur moyen de maintenir l'ordre et la sécurité, Thrasybule, tyran de Milet, ne dit mot et, pour toute réponse, l'emmène dans un champ où il coupe systématiquement tous les épis qui dépassent.

12 Vivre dans une crainte extrême (αὐτοὺς περιδεῶς ζώντας : § 32) aboutit à vivre comme les condamnés à mort (οὐδὲν δὲ ῥαθυμότερον ζώντας τῶν ἐπὶ θανάτῳ συνειλημμένων : § 33).

13 Dans le *Gorgias*, Platon prête à Polos le point de vue contraire : πολλοὶ ἀδικούντες ἀνθρωποὶ εὐδαιμονεῖς εἰσιν (*souvent l'injustice est heureuse* : 470 d, trad. A. Croiset).

14 § 34 : l'infinifif ζῆν fait écho aux deux occurrences de ζώντας des § 32 et 33 ; δεδιότα reprend περιδεῶς du § 32, le caractère obsédant de la crainte étant exprimé par l'adverbe αἰεί et par l'introduction d'un second participe de même sens φοβούμενον ; ἀποκτείνην renvoie à ἀποκτείνοντας du § 33 ; τῶν παρεστώτων est l'équivalent de τοῖς οικειοτάτοις du § 33 ; l'opposition τοὺς φυλάττοντας – τοὺς ἐπιβουλεύοντας rappelle l'opposition τοὺς ἐπιστρατευομένους – τοὺς συμπολιτευομένους du § 32, l'emploi du comparatif μηδὲν ἤττον soulignant l'indistinction entre les protecteurs et les conspirateurs.

De l'observation du fonctionnement de la tyrannie on est donc passé désormais à la condamnation d'un tel régime. Après la parenthèse, on revient au point de vue de Thésée qui ne peut à son tour que prononcer un jugement négatif.

Le rejet

Il s'exprime sous la forme d'un sentiment de mépris (*καταφρονήσας*) : Thésée dénie le titre de *gouvernants* (*ἄρχοντας*) aux tyrans et les assimile par le biais d'une métaphore à des *maladies* (*νοσήματα*) gangrenant la cité¹⁵.

Rejetant la tyrannie, Thésée va mettre en place un gouvernement dont la nature est ambivalente : lui-même régnera en maître, comme l'indique le verbe *τυραννεῖν*, mais aura les mêmes dispositions d'esprit que ceux qui vivent dans une cité régie selon un principe d'égalité¹⁶. L'exemplarité d'une démarche qui associe pouvoir absolu et dispositions "démocratiques" est annoncée d'emblée par le verbe *ἐπέδειξεν*. L'esprit du régime de Thésée sera égalitaire mais non la forme, ce qui sera développé plus loin.

2. La mise en œuvre de la décision

Elle s'accomplit en deux temps marqués à chaque fois par l'emploi du verbe *ποιεῖν*¹⁷. L'ordre chronologique est souligné en outre par les indices de temps *πρῶτον μὲν* et *μετὰ δὲ ταῦτα*¹⁸.

Le synœcisme

La réalisation du synœcisme tient en quelques mots : *τὴν πόλιν σποράδην καὶ κατὰ κώμας οἰκοῦσαν εἰς ταῦτόν συναγαγών*. L'action de rassembler exprimée par le

15 Le terme désigne chez Platon les vices de l'âme et les formes perverses de gouvernement (*Rép.*, 544 c, 552 c, 563 e et 564 b).

16 § 34 : *μηδὲν χεῖρον διακεῖσθαι τῶν ἐξ ἴσου πολιτευομένων*. Isocrate emploie ici à nouveau une litote qui tend à gommer la contradiction entre le pouvoir personnel et le principe d'égalité.

17 La décision est une création, tout comme le pouvoir est en premier lieu une initiative, d'après la polysémie du mot *ἀρχή*.

18 § 35.

participe et son complément de lieu¹⁹ s'oppose à l'état de dispersion que traduisent l'adverbe *σποράδην*, le sens distributif de la préposition *κατά* et le pluriel du substantif *κώμας*. On attendrait comme complément du participe *συναγαγών τούς πολίτας* mais Isocrate lui préfère le substantif *τὴν πόλιν* au singulier, mis en évidence en tête de phrase en tant qu'il représente le résultat du synœcisme. En effet, par son action, Thésée crée l'unité de la *polis*, alors qu'auparavant, l'administration de chaque village était autonome.

Aussitôt après avoir attribué à Thésée la paternité de la cité, Isocrate souligne la suprématie de cette dernière : Thésée a créé (*ἐποίησεν*) une œuvre de grande ampleur et durable, la cité d'Athènes, devenue la plus importante de la Grèce²⁰.

La lutte pour le mérite

Dans un deuxième temps, Thésée confère aux membres de la cité une identité commune par le biais de la terre et apporte à ses concitoyens les bienfaits de la liberté²¹. La signification de cette mesure est éclairée par ce qui suit : chaque citoyen est libre de se distinguer des autres par son mérite. En effet, Thésée *établit de manière égalitaire la lutte pour le mérite* (*ἐξ ἴσου τὴν ἀμιλλαν αὐτοῖς περὶ τῆς ἀρετῆς ἐποίησεν*). La formule est étrange : *ἐξ ἴσου* renvoie à l'égalité prônée par le régime politique de la démocratie²² mais le terme d'*ἀμιλλα* implique une compétition pour la première place. D'autre part, cette mesure s'appuie sur une conviction²³ selon laquelle, quel que soit le mérite des

19 S. Gotteland, *op. cit.*, p. 274-275, fait remarquer que le verbe *συναγαγεῖν* employé par Isocrate remplace le terme technique *συνοικίζειν*. Dans le discours du *Contre Nééra*, qui vient confirmer l'attribution du synœcisme à Thésée, le Pseudo-Démosthène recourt bien en revanche au verbe *συνοικίζειν* (§ 75).

20 Les deux adjectifs *τηλικαύτην* et *μεγίστην* mettent en avant l'importance de la cité, tandis que l'expression *ἔτι καὶ νῦν ἀπ' ἐκείνου τοῦ χρόνου* (*encore aujourd'hui depuis cette époque lointaine*) insiste sur sa longévité. Pour Isocrate, Athènes est la plus qualifiée pour représenter l'hellénisme et prétendre à l'hégémonie au sein du monde grec : elle est définie comme l'*ἄστυ τῆς Ἑλλάδος* (*Sur l'Attelage*, § 27 et *Sur l'Échange*, § 299).

21 § 35 : *τῶν συμπολιτευομένων*. Au § 32, le tyran faisait la guerre à ses concitoyens ; ici, Thésée libère leurs âmes (*ψυχάς*). L'emploi de ce substantif est remarquable : il n'est en effet pas courant de parler de "libération d'âmes" dans un contexte politique.

22 Cf. l'expression *τῶν ἐξ ἴσου πολιτευομένων* à la fin du § 34.

23 § 35 : *πιστεύων* : littéralement *ayant confiance*, par opposition à l'attitude de défiance caractéristique du tyran (cf. *ἀπιστοῦντας*, § 33).

citoyens, Thésée *serait à leur tête* (αὐτῶν προ-έξειν) dans les mêmes conditions. Le type de régime instauré par Thésée s'apparente donc à une démocratie du mérite : l'égalité n'est pas numérique ; elle est qualitative. La cité est dirigée par un πρῶτος ἀνὴρ²⁴ qui a mérité d'être au premier rang²⁵. Une telle organisation politique échappe à la distinction traditionnelle des formes de constitution. L'action de Thésée se fonde enfin sur une connaissance issue de l'expérience²⁶ : les honneurs acquièrent une plus grande valeur lorsqu'ils sont décernés par des hommes qui cherchent à se distinguer par le mérite²⁷ plutôt que par des hommes asservis²⁸.

3. La délégation de la décision

Le troisième acte politique de Thésée a pour objet l'attribution du pouvoir de décision au peuple. Cette démarche s'explique par la volonté de Thésée d'asseoir son autorité sur le consentement de ses concitoyens : l'expression τοσοῦτου δ' ἐδέησεν souligne la prééminence de cette règle ; l'adjectif ἀκόντων s'inscrit dans la lignée du vocabulaire de la violence et de la contrainte employé à propos de la tyrannie : un tel mot est étranger à l'idée que Thésée se fait du pouvoir²⁹.

24 L'expression est employée par Thucydide à propos de Périclès (I, 139, 4 et II, 65, 9) : cf. *infra*, n. 46. L'*Oraison funèbre* rend compte de l'originalité du régime athénien qui fait du mérite le critère déterminant pour l'accès aux dignités (cf. E. Lévy, "Démocratie et aristocratie, commentaire de deux passages de l'*Oraison funèbre*", *Lalies*, 22, 2003, p. 147-167).

25 Selon Isocrate, c'est dans son œuvre politique que Thésée a particulièrement fait la preuve de *ses autres mérites* (τὴν δ' ἄλλην ἀρετὴν), comme il est dit à la fin du § 31. Le personnage de Thésée évolue en effet au IV^e siècle, où ses vertus civiques et politiques prennent le pas sur ses exploits face aux monstres (cf. C. Calame, *op. cit.*, p. 412-415).

26 § 35 : εἰδώς.

27 § 35 : τῶν μέγα φρονούντων. L'élévation morale des citoyens participe de la grandeur de la cité qualifiée précédemment de μεγίστην τῶν Ἑλληνίδων.

28 § 35 : τῶν δουλευόντων. L'expression renvoie aux rapports d'asservissement mutuel entre le tyran et ses sujets dénoncés au § 32.

29 Le style est ici elliptique : la critique de la tyrannie est toujours en arrière-fond.

La monarchie voulue par le peuple

Thésée met en œuvre un principe constitutif de la démocratie en rendant *le peuple maître de sa vie politique* (τὸν δῆμον [...] κύριον τῆς πολιτείας)³⁰ mais le peuple abdique son pouvoir de décision en le restituant à Thésée et en préférant la monarchie de Thésée à une démocratie confiée à l'ensemble des Athéniens. Les deux systèmes s'opposent terme à terme : d'un côté, un individu (ὁ μὲν) seul (μόνον) à exercer le pouvoir (ἄρχειν), ce qui correspond à la définition même de la monarchie (τὴν ἐκείνου μοναρχίαν), de l'autre un groupe (οἱ δέ), la collectivité du peuple (τὸν δῆμον), maître de la vie politique (κύριον τῆς πολιτείας), ce que recouvre le terme de démocratie (τῆς αὐτῶν δημοκρατίας). Cependant, la comparaison porte davantage sur la capacité à exercer le pouvoir que sur la forme de pouvoir elle-même : ce ne sont pas la monarchie et la démocratie en tant que telles qui sont mises en balance mais la monarchie exercée par Thésée (ἐκείνου) et la démocratie exercée par les Athéniens (αὐτῶν). La décision de renoncer à la démocratie au profit de la monarchie résulte en effet de considérations plus pragmatiques qu'idéologiques : le peuple a apprécié les capacités de Thésée et l'a jugé digne de gouverner ; il a mesuré³¹ la fiabilité (πιστοτέραν)³² et la conformité à l'intérêt commun (κοινότεραν)³³ de l'un et de l'autre système et a estimé que sur ces deux points, la monarchie de Thésée l'emportait sur la démocratie. Ainsi, paradoxalement, l'intérêt de la communauté sera favorisé si Thésée détient seul le pouvoir.

30 § 36. Je reprends ici la traduction de L. Brémond dans la CUF. J.P. LIOU, dans "Aperçus sur Isocrate à la lumière de l'emploi de quelques termes du vocabulaire politique", *Ktéma*, 15, 1990, p. 514, fait observer, n. 34, p. 10, qu'en traduisant le terme de πολιτεία non pas par *pouvoir politique* mais par *vie politique*, L. Brémond évite d'être trop précis pour rendre l'ambiguïté des rapports de Thésée et de la démocratie.

31 Le raisonnement du peuple procède d'un calcul, comme en témoigne l'emploi du comparatif.

32 Cf. πιστεύων : § 35. Le peuple a confiance en quelqu'un qui a lui-même confiance dans les vertus de l'émulation.

33 À propos de l'emploi de cet adjectif, S. Gotteland, *op. cit.*, p. 282, cite J. Bordes : "chez les prédécesseurs d'Aristote une *politeia* dont le nom est dit *koinon* ou *koinotaton* désigne un régime ouvert à tous les citoyens, une démocratie (*Politeia dans la pensée grecque jusqu'à Aristote*, Les Belles Lettres, Paris, 1982, n. 24, p. 443)" ; l'image du régime de Thésée est "institutionnellement floue" puisque *κοινότεραν* se rapporte ici à *μοναρχίαν*.

Un souverain guide du peuple (τυραννῶν δημαγωγῶν)

Isocrate prend ensuite à son compte le jugement du peuple en le justifiant par un éloge du roi Thésée. Par une double opposition, il décrit la conduite respective des autres princes (c'est-à-dire implicitement les tyrans) et de Thésée dans les épreuves et dans les succès. Tandis que les premiers font supporter le poids des peines aux autres et jouissent seuls des plaisirs³⁴, Thésée fait siens les dangers qui menacent la cité et laisse à l'ensemble de la collectivité les avantages³⁵. Thésée renonce aux profits et endosse les risques en échange du pouvoir ; le peuple renonce au pouvoir en échange de la jouissance des avantages. Ce contrat suppose une mutuelle affection³⁶ entre le souverain et son peuple ; la meilleure protection de Thésée est la bienveillance de ses concitoyens reconnaissants de ses bienfaits³⁷. Le caractère ambigu de son pouvoir se marque par la nécessité de recourir à deux termes pour le définir : τυραννῶν et δημαγωγῶν, tous les deux à prendre en bonne part³⁸. Le premier implique l'idée d'un pouvoir personnel, accentuée par le complément τῆ [...] ἐξουσία. Dans le contexte d'un discours laudatif visant à idéaliser Thésée, la liberté d'action que procure un pouvoir fort trouve ses limites dans le souci du bien collectif ; dans le portrait traditionnel du tyran, en revanche, les prérogatives de la condition princière servent l'intérêt personnel et génèrent l'*hybris*³⁹. Le second

34 § 36 : τοὺς μὲν πόνους σ'ὀπποσὲ ἀ τῶν δ' ἡδονῶν, ἀλλοις ἀ αὐτὸς μόνος.

35 § 36 : τοὺς μὲν κινδύνους σ'ὀπποσὲ ἀ τὰς δ' ὠφελείας, ἰδίους ἀ ἅπασιν εἰς τὸ κοινόν. L'expression εἰς τὸ κοινόν appartient à la terminologie usitée dans un contexte de régime démocratique.

36 § 37 : ἀγαπῶμενος. Le participe exprime l'affection dont Thésée est l'objet.

37 La formule τῆ τῶν πολιτῶν εὐνοία δορυφορούμενος réunit, par une alliance de mots remarquable, la notion de bienveillance et l'image de l'escorte armée : à la différence du tyran qui s'entoure d'une garde rapprochée sans pour autant être sûr de la loyauté de ses hommes, Thésée assure lui-même sa protection en s'attirant la confiance de ses concitoyens. La bienveillance (εὐνοία) du peuple découle des bienfaits (εὐεργεσίαι) du souverain : l'emploi successif de deux substantifs formés du préfixe ευ- souligne le lien logique.

38 Isocrate emploie des termes normalement négatifs que Thésée réussit paradoxalement à rendre positifs : ce jeu concerne non seulement τυραννῶν et δημαγωγῶν (§ 37) mais aussi μοναρχίαν (§ 36) et δορυφορούμενος (§ 37).

39 Dans les "Dialogues perses", la "monarchie" qui recouvre en fait aussi bien le pouvoir du roi que celui du tyran, est caractérisée par le fait qu'elle a le pouvoir (ἐξεστὶ) de faire ce qu'elle veut sans être soumise à reddition de comptes (Hdt., III, 80, trad. E. Lévy, *op. cit.*, en particulier p. 125-126). Dans l'*Antigone* de Sophocle, on lit une définition similaire de la tyrannie, l'allusion à la pratique démocratique de la reddition de comptes en moins : elle a le pouvoir (κᾶξεστιν) de faire et de dire ce qu'elle veut (507). À la tournure ἐξεστὶ qui se

participe *δημαγωγῶν*, empreint d'une coloration positive par la proximité du substantif *ταῖς [...] εὐεργεσίαις*, précise l'utilisation qui est faite du pouvoir : l'action politique est indissociable des préoccupations morales, le souverain doit guider le peuple sur la voie du bien⁴⁰. L'éloge de Thésée se termine sur la réaffirmation de la pérennité de son œuvre⁴¹, perceptible cette fois dans la douceur des mœurs athéniennes⁴² ; cette qualité morale est le fruit des vertus politiques, en particulier du respect des lois.

En conclusion, ce texte suit le cheminement de la pensée qui conduit à la prise de décision. Les différentes étapes sont méthodiquement relevées : successivement l'observation, le mépris et le jugement, la confiance et la connaissance fondée sur l'expérience⁴³. À l'issue de cette délibération, Thésée réalise le synœcisme et met en place un gouvernement pour la nouvelle cité : il décide de donner le pouvoir de décision au peuple. Ce dernier à son tour exerce son jugement⁴⁴ et décide de rendre le pouvoir de décision à Thésée. Ainsi naît un régime qui tient à la fois de la démocratie et de la monarchie au sens littéral de gouvernement d'un seul⁴⁵. En décrivant le fonctionnement du régime

rapportait chez Hérodote et Sophocle au pouvoir illimité du tyran s'est substitué, dans le texte d'Isocrate, le substantif *ἐξουσία*, relié par la parataxe à l'idée de bienfaits (*τῆ μὲν ἐξουσίᾳ [...] ταῖς δ' εὐεργεσίαις*).

40 Pour Isocrate en effet, la *politeia* n'est rien d'autre que *l'âme de la polis* (*ψυχὴ πόλεως* : *Aréopagitique*, 14 et *Panathénaique*, 138).

41 § 37 : Isocrate reprend l'expression *ἔτι καὶ νῦν* déjà utilisée au § 35.

42 J. de Romilly, dans *La douceur dans la pensée grecque*, Les Belles Lettres, Paris, 1979, p. 133-134, fait observer que la "douceur" imputée à Thésée est la qualité qui a fait défaut au disciple d'Isocrate Timothée dans ses rapports avec les Athéniens : ce dernier ne s'est pas conformé au précepte du maître selon lequel tout homme d'État doit allier à la fermeté une certaine douceur à l'égard de ses concitoyens pour conforter son autorité.

43 Chaque étape est marquée par l'emploi d'un participe : tour à tour *ὠρῶν* (l'observation : § 32), *καταφρονήσας – νομίσας* (le mépris et le jugement : § 34), *πιστεύων* (la confiance : § 35) et *ειδώς* (la connaissance fondée sur l'expérience : § 35).

44 C'est de nouveau un participe qui traduit le processus de décision : *ἡγούμενοι* (§ 36).

45 On remarquera la différence avec la version rapportée par Plutarque dans *La Vie de Thésée* : l'auteur, se référant à Aristote, souligne que Thésée fut le premier à pencher du côté de la foule et qu'il renonça à gouverner seul (*Ὅτι δὲ πρῶτος ἀπέκλινε πρὸς τὸν ὄχλον, ὡς Ἀριστοτέλης φησί, καὶ ἀφῆκε τὸ μοναρχεῖν* : 25, 3). Les sympathies démocratiques de Thésée sont ici plus nettement affirmées. En outre, Plutarque fait de la "douceur" de Thésée relevée par Isocrate le trait dominant de son personnage, dont la conduite envers les faibles est caractérisée par l'adverbe *φίλανθρώπως* (36, 4. Cf. J. de Romilly, *op. cit.*, p. 287).

athénien à l'époque mythique du roi Thésée, Isocrate rend compte en fait d'une réalité historique que Thucydide avait exprimée à la fin de son portrait de Périclès par la phrase célèbre : Ἐγίγνετό τε λόγῳ μὲν δημοκρατία, ἔργῳ δὲ ὑπὸ τοῦ πρώτου ἀνδρὸς ἀρχή (Sous le nom de démocratie, on en arrivait en fait au gouvernement du premier citoyen)⁴⁶. Cependant, la démarche d'Isocrate n'est celle ni d'un historien ni d'un théoricien politique mais plutôt celle d'un moraliste : l'exemple du passé doit servir de leçon à ses contemporains, l'éthique doit primer sur le dogme. Ce qui importe est moins l'attachement à un type de régime que la moralisation de la vie publique. Le retour aux vertus civiques incarnées par Thésée préside au choix du modèle politique. Dans le processus de la prise de décision, la réflexion théorique est subordonnée au pragmatisme de la mise en œuvre.

46 II, 65, 9 (trad. E. Lévy légèrement modifiée). Un autre parallèle peut être établi avec la pièce des *Suppliants* d'Euripide. En effet, à la fin du premier épisode (349-353), Thésée indique la manière dont il dirige le peuple, en infléchissant sa volonté :

Δόξαι δὲ χρῆζω καὶ πόλει πάσῃ τόδε.
Δόξει δ' ἐμοῦ θέλοντος· ἀλλὰ τοῦ λόγου
προσδοῦς ἐχοίμ' ἂν δῆμον εὐμενέστερον.
καὶ γὰρ κατέστησ' αὐτὸν ἐς μοναρχίαν
ἐλευθερώσας τήνδ' ἰσόψηφον πόλιν.

Mais je désire obtenir que cela agrée aussi à la cité tout entière. Cela lui agréera, puisque je suis d'accord ; mais en laissant un temps de parole au peuple, je me le rendrai plus favorable. Car je l'ai instauré monarque, en libérant cette cité de façon qu'y règne l'égalité des suffrages. (cf. S. David, art. cit., p. 359-360).